Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260518-DCM_20260518_3-DE

Délibération n° DCM_20260518-3 -

Ercé près Liffré

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-huit mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé-près-Liffré, légalement convoqué le quatorze mai, s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents :

B. CHEVESTRIER - I. GAUTIER - E. FLAUX - M. GUILARD - D. GARNIER - A.-C. BOISRENOULT - M. ALEXANDRE - M. BAHERRE - C. BOY - C.-M. DAUDIN - F. GENDRON - J. GUIGUEN - S. GUILLUY - F. LE MOUEL - M. MARDELE - G. MORIN - N. RENAUD

Absents :

Etaient absents excusés :

P. DORNIC - K. STEPHEN ayant donné procuration à D. GARNIER

Secrétaire de séance : I. GAUTIER

Nombre de conseillers en exercice :.....19

De présents :.....17

De votants :.....18

DCM_20260518-3 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR LA MISSION DIAGNOSTIC DE L'EGLISE

Dans le cadre d'une restauration de l'église Saint-Jean-Baptise, une consultation pour la mission de diagnostic a été lancée le 12 mars 2026 avec une date limite des dépôts des candidatures fixée au 10 avril 2026.

A l'issue de cette phase, 9 offres ont été déposées et étudiées. L'analyse s'appuyait sur les critères suivants :

- VALEUR TECHNIQUE notée sur 70 points
  - Critère Aptitude de l'équipe : équipe affectée à la mission et références de l'équipe (noté sur 30 points)
  - Critère Pertinence de la démarche proposée et de l'organisation mise en place (temps consacré, nombre de déplacements sur site, ...) (noté sur 30 points)
  - Critère Planning proposé et délais de remise des dossiers (noté sur 10 points)
- VALEUR PRIX sur 30 points

Une analyse des dossiers menée le 16 avril conjointement avec des élus, des représentants de l'Agence Départementale et un administré de la commune a conduit à la sélection de deux candidats :

- le groupement mené par YLEX Architecture
- le groupement mené par DAOUAD Architectures et Patrimoines

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260518-DCM_20260518_3-DE

Ces deux candidats ont été reçus en audition le 27 avril. Cette audition rassemblait plusieurs élus, les représentants de l'Agence Départementale, un administré et la secrétaire générale.

A l'issue de ces auditions, il est proposé, à l'unanimité, de retenir le groupement mené par DAOUAD Architectures et Patrimoines qui obtient une note de 88.12.

L'offre de ce groupement, hors options, s'élève à 26 810 € HT, soit 32 172 € TTC. Les deux options proposées sont les suivantes :

- option 1 : recherche historique sur le bâtiment et le mobilier, pour un montant de 5 100 € HT. Il s'agit d'identifier et recenser le mobilier présentant un intérêt patrimonial, ainsi que de comprendre l'origine et la récurrence des désordres constatés.
- option 2 : échelle d'étude paysagère agrandie - schéma directeur d'aménagement du centre-bourg, réalisée par une paysagiste urbaniste, pour un montant de 2 550 € HT. L'enjeu est de proposer une vision globale de l'Église et de ses abords, en vue d'un aménagement cohérent et fonctionnel du centre-bourg.

Si les 2 options sont retenues, le montant total s'élèverait à 34 460 € HT, soit 41 352 € TTC.

Monsieur le Maire précise que la Commune est éligible à une subvention du Département, à hauteur de 40 % du coût total de cette étude.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°DCM_20260119-3 du Conseil municipal en date du 19 janvier 2026 validant le CCTP et le lancement de la consultation pour la mission Diagnostic de l'Église ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le choix du groupement mené par DAOUAD Architectures et Patrimoines pour la réalisation de la mission Diagnostic de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste, et retient les 2 options proposées, pour un montant de 34 460 € HT ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre du dispositif « conservation et restauration du patrimoine » ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire

Bertrand CHEVESTRIER

